



## Travail avec visa scientifique

Par **rahul**, le **30/08/2013** à **16:52**

Bonjour,

J'ai un contrat doctoral en France et un «visa scientifique». Je veux gagner de l'argent et acquérir de l'expérience en travaillant le week-end. Est-il possible de le faire légalement avec mon statut? Si le travail que je veux faire n'est pas salarié, puis-je travailler en toute légalité? Qu'en est-il dans le cas d'un service volontaire?

Merci,  
Rahul

Par **Calou0**, le **09/09/2013** à **16:07**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas travailler en principe( hors l'activité visée dans votre protocole d'accueil avec votre établissement ) avec la carte de séjour scientifique, que l'activité soit salariée ou non.

Cependant, il vous est toujours possible de solliciter auprès de la Préfecture une autorisation de travail.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE  
Avocat à la Cour

Par **rahul**, le **09/09/2013** à **19:42**

Merci pour votre réponse!

Je vais essayer à la Préfecture.

Cordialement,  
Rahul